



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DECLARATION
DE DETENTION D'ARMES
DES CATEGORIES C
DÉCRET 2013-700 MODIFIÉ DU 30/07/2013

CERFA
modèle B1

IMPORTANT: Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations sont accessibles aux services de l'État compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès des services du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

JE SOUSSIGNE(E): _____

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Demeurant à : _____
Rue : _____
Profession : _____
BP : _____ code postal : _____
Téléphone _____ Em@il: _____

Déclare être propriétaire ou détenteur de l'arme dont les caractéristiques figurent ci-dessous.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce présent formulaire (*razer les mentions inutiles*):
- avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (joindre un certificat médical daté de moins de 15 jours);
- détenir les armes et/ou munitions figurant sur ce présent document.

Je demande la délivrance du récépissé correspondant.

A....., le.....

Signature :

CARACTERISTIQUES DES ARMES DECLAREES
(*) Cases à renseigner

N° détention (permis)	Marque	Modèle	N° de l'arme	Cal.	CL (1)	CR (1)	Longueur canon (cm)	Longueur arme (cm)	Système d'alimentation (3)							Cat.		
									semi-automatique	répétition	1 coup par canon	coup par coup	Chargeur A ou F		Pompe		Levier sous garde	Nombre de coup (y compris la cartouche dans la chambre)
													A (2)	F (2)				

(1) CR=Canon Rayé ou CL = Canon Lisse

(2) Longueur du canon : se mesure de l'extrémité arrière de la chambre jusqu'à l'autre extrémité de l'arme, cache-flamme ou frein de bouche non-compris

(3) Semi-automatique : Arme qui après chaque coup tiré, se recharge automatiquement et qui, par une seule pression sur la détente, ne peut lâcher qu'un seul coup

(4) Répétition : Arme qui après chaque coup tiré est rechargée manuellement par introduction dans le canon d'une cartouche prélevée dans un magasin et transportée à l'aide d'un mécanisme

(5) Arme à un coup par canon : Arme sans magasin qui est chargée avant chaque coup par introduction manuelle de la cartouche dans la chambre ou le logement prévu à cet effet à l'entrée du canon

(6) A rechargement à pompe : une arme dont la répétition s'opère en imprimant un mouvement de va-et-vient à la garde avant de l'arme, placée sur un rail montée sous le canon constitué par le chargeur tubulaire

(7) A = Amovible ou F= Fixe

(8) Levier sous garde : Arme équipée d'un levier placé derrière la détente. L'action du levier, lorsque tiré, éjecte la cartouche et, lorsque remis en position, amène une nouvelle cartouche dans la chambre

Le premier feuillet (original) est à conserver par le déclarant et le second (copie carbone) est à renvoyer ou à déposer à la DIRAG, Bureau des Élections et des Libertés Publiques, Section Armes et munitions – BP C5 98844 NOUMEA CEDEX- accompagné des pièces justificatives suivantes:

Pièces à fournir

Une photocopie d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité)

Une photocopie du permis de chasser ou de la licence de tir sportif en cours de validité

Ou certificat médical (daté de moins de 15 jours à compter de la déclaration) attestant que le déclarant ne présente pas de contre-indication à la détention d'armes

+ Enveloppe timbrée libellée aux noms et adresse du déclarant pour l'envoi du récépissé par la DIRAG.

Il est demandé au déclarant de s'assurer que l'enveloppe soit affranchie du bon montant (timbre) dans le cas où le présent formulaire concernerait plusieurs armes.